



Compte rendu du CTPL du 8 octobre 2009

A l'ordre du jour figuraient :

1 Approbation des procès - verbaux des CTPL des 9 et 16 mars 2009.

Pas d'observation particulière

2 - Rapport d'activité 2008 des services

Dans ce rapport, au demeurant bien documenté, nous avons noté l'importance de la progression de l'absentéisme, entre 2007 et 2008 (+ 41,34 %, soit + 2249 jours), du aux congés de maladie ordinaire. Même si la progression des congés de longue maladie peut l'expliquer en partie, la Direction ne sait pas interpréter l'origine de cette envolée, dans la mesure où le volet de l'arrêt maladie, envoyé au service GRH de la TG, ne comporte pas le motif de l'arrêt prescrit par le médecin.

Pour FO, nous subissons depuis trop longtemps réorganisations, restructurations, bouleversements, sans jamais y être associés et parfois même sans en maîtriser le sens...

Nous nous sommes également étonnés que ne figure pas dans ce rapport une donnée essentielle : la couverture, par l'équipe de dépannage, de l'absentéisme. Cette donnée nous sera communiquée lors du CTPL du 15 octobre.

3 - Horaires : mise en place des horaires variables à Bapaume et Lillers, modification des horaires d'ouverture à St-Omer Municipale et à Lens.

Là où les changements d'horaires ne sont pas la résultante de la mise en place des SIP (Lens et Lillers), nous avons approuvé ces modifications.

4 - Effectifs : suppression d'un emploi B au 01/07/2009 et implantation d'un emploi C à France Domaine au 01/01/2009

RAPPEL : Implantations d'emplois Inspecteurs du Trésor public adjoints en SIP (1ère vague)

06-04-2009 : 1 SIP Boulogne - 1 SIP Calais - 1 SIP St Omer - 1 SIE-SIP Hénin Beaumont.

01-12-2009 : 1 SIP Lens.

Les autres implantations d'emplois :

01-07-2009 : CALAIS MUN Transformation d'1 emploi d'Inspecteur du Trésor public en emploi RP.

01-09-2009 CALAIS CH Implantation d'1 emploi d'Inspecteur du Trésor public.

01-01-2009 : TG (France Domaine) Implantation d'1 emploi d'Inspecteur du Trésor public.

Catégorie C : 01-01-2009 TG France Domaine 1 implantation.

Catégorie B : 01-07-2009 TG 1 Désimplantation.



5 - Communication sur le plan de la continuité des services en cas de pandémie grippale.

Nous nous trouvons actuellement au niveau d'alerte 5A, qui correspond à de larges foyers de cas groupés non maîtrisés à l'étranger.

Chaque service s'est préparé à gérer la crise d'une pandémie grippale, qui pourrait se caractériser par un fort taux d'absentéisme des personnels.

Voici quelques critères généraux qui seront appliqués :

- * maintien de sites opérationnels (TG, RF, postes équipés GAHU, postes hébergés en secteur hospitalier).
- * mesures d'urgence : encaissements, prises en charge, paiements de dépenses pour le compte d'autres postes.
- * approvisionnement en masques de protection.
- * communication sur la situation sanitaire et administrative du moment.
- * droit de retrait et réquisition.

Une note explicative sera diffusée ultérieurement.

6 - Bilan de la formation professionnelle.

Nous avons fait le point sur les activités 2008 et 2009. Les rapports étant assez volumineux et denses en chiffres, nous vous en épargnons la lecture ... Néanmoins nous vous signalons la baisse de fréquentation aux concours d'accès au cadre B, le nombre particulièrement ridicule de places offertes étant pour nous, la seule justification. Par contre, les places offertes au concours Contrôleur Principal étant suffisantes, les préparations à ce concours se sont largement multipliées...

7 Mise en place du Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) au 01/12/2009

Ce pôle, installé à Arras dans les locaux du centre des impôts Diderot, est un poste comptable spécialisé, composé de 7 agents (3 issus de « la filière gestion publique » et 4 de « la filière fiscale », dont le chef de poste Trésorier Principal est M. BERNARD. (et non pas M Durosier comme annoncé par un autre syndicat)

Pour ce qui concerne les trésoreries mixtes ou spécialisées, chargés du recouvrement de l'impôt, il aura pour conséquence de :

- voir la prise en charge des contrôles fiscaux externes (CFE) par le pôle, dès leur mise en recouvrement
- permettre au poste, s'il le souhaite (à partir d'une liste qui lui sera proposée), de transférer les articles de rôle > 10 000 € (et par soucis de cohérence l'ensemble du compte du contribuable dans RAR), à partir du moment où un ATD s'est avéré infructueux et ceci sans dépasser le délai du 30/06 suivant la mise en recouvrement.
- Pour la taxe professionnelle, le transfert (possible) ne concernera que celle mise en recouvrement en 2009, d'un montant restant à recouvrer > 15 000 €, suite à un ATD infructueux



- Dès son transfert au PRS, la trésorerie n'a plus la responsabilité du compte RAR transféré, qui ne figure plus dans son état des restes à recouvrer

Pour la Direction, *les pôles sont chargés du recouvrement offensif, rapide et pugnace des créances des professionnels et des particuliers, dont le montant, le risque de non recouvrement ou la complexité des procédures justifient l'intervention de spécialistes.*

(les créances contestées, faisant l'objet de délais ou comprises dans une procédure collective sont exclues du dispositif)

Questionnée sur l'impact que peut avoir la création du PRS sur la pérennité du service recouvrement de la RF de Boulogne, la Direction répond que cette structure ne remet pas en cause les missions de conseils et de représentation de ce service et que l'inspectrice en charge du service à Boulogne pourrait (sous réserve de validation par la Direction Générale) travailler, sur place, pour le PRS d'ARRAS.

Vote contre de FO-TRESOR : aux motifs de la sous-estimation du travail et donc des emplois transférés au PRS, et du fait que, nous avons toujours défendu le principe du recouvrement contentieux par le seul poste comptable, en le dotant de moyens humains suffisants et non pas en créant une structure centralisée supplémentaire !

La délégation FO-DGFIP 62 en CTPL était représentée par :

Raymond WAWRZYNIAK (Lens T), Stéphane THIRIAT (Etaples) et Jacques REGNIER (EMR-BSM)

✂-----

FO DGFIP 62 Bulletin d'adhésion
--

Je soussigné(e)

NOM : _____

PRENOM : _____

GRADE : _____

ECHELON : _____

INDICE : _____

QUOTITE DE TRAVAIL : _____

POSTE DE TRAVAIL : _____

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP 62

Déclare vouloir m'abonner à la liste de diffusion du syndicat FO DGFIP 62

Fait à _____ le _____